



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

04 78 34 29 43
yves.gascoin@club-internet.fr

BULLETIN D'ACTIVITÉS N°33

Chers Adhérents,

Nous vous adressons le bulletin d'activités N°33 qui couvre la période de 4 mois allant du 1er février au 31 mai de cette année 2013. Avant d'aborder les actions personnelles des Membres de notre Bureau, faisons un tour d'horizon de différents sujets et commençons par un retour sur notre Assemblée générale.

Retour sur notre Assemblée générale

Elle s'est déroulée le jeudi 28 mars dernier au Palais de la Mutualité dans le 3e arrondissement.

Tout s'est vraiment très bien passé.

Vous étiez une bonne trentaine d'adhérents et nous vous remercions très chaleureusement de votre présence qui nous encourage à poursuivre et même à amplifier nos actions.

Sept élus y ont aussi participé et nous les en remercions de nouveau : Guy CORAZZOL [adjoint au Maire du 3e et représentant le Maire de Lyon], Inès De LAVERNEE, Laurent PEISER, Bertrand JABOULEY, Luc LAFOND, Françoise RIVOIRE, Brigitte RAMOND [respectivement adjoints aux Maires des 2e, 3e, 5e, 6e, 7e arrondissements de Lyon, et d'Ecully].

Des associations « amies », avec lesquelles nous sommes en relation toute l'année et avons même parfois des actions communes, étaient aussi présentes : La Ville à Vélo, Lyon-Vélo, Point de Vue sur la Ville, Déplacements Citoyens. Très grand merci à elles.

L'Assemblée générale s'est déroulée en plusieurs temps :

1/ La lecture du rapport financier par notre trésorière Andrée RANDON, rapport adopté à l'unanimité.

2/ Le renouvellement du Conseil d'administration : démissions de Daniel FLORENCE, Michel MARTIN, Marie-Louise BOGNON, et la ré-élection à l'unanimité après 3 ans de mandat de Yves GASCOIN, Jean CLERC, Georges MONDET.

3/ Un hommage rendu à notre chère Vice-présidente Yvette BRAVANT, décédée en janvier dernier.

4/ La lecture du rapport d'activités que notre président Yves GASCOIN a divisé en 4 parties :

- le suivi de l'évolution du contexte législatif et réglementaire.
- le suivi des grands projets de voirie et des espaces publics.
- le suivi permanent des trottoirs et des espaces publics du Grand Lyon pour y maintenir nos droits d'y circuler normalement et pour les faire évoluer dans le bon sens.
- le suivi des transports en commun.

Notre Président a rappelé nos modes d'interventions multiples :

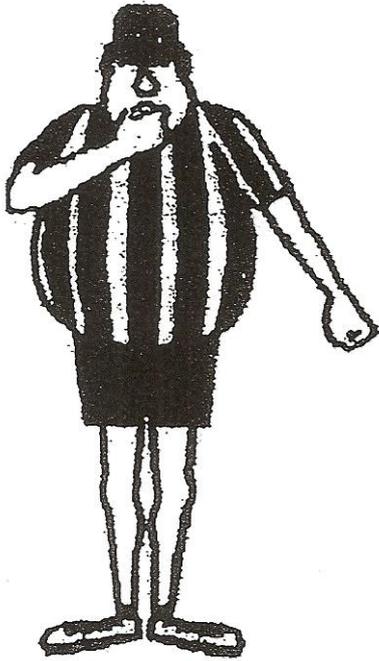
- la participation à des groupes de travail dans le cadre de la concertation préalable.
- les interventions écrites auprès des Elus pour exprimer nos propositions.
- des rencontres périodiques sur le terrain avec des Elus et Techniciens.
- la participation à des émissions de radio ou plus rarement de télévision.
- le bulletin d'activités publié trois fois par an.

Puis, il a cité des exemples très précis de ce que nous avons obtenu, mais aussi de ce que nous n'avons toujours pas obtenu.

Le rapport d'activités a été adopté à l'unanimité.

5/ Enfin, un débat multi-thèmes s'est instauré entre tous les participants, qu'ils soient adhérents des Droits du piéton, élus ou bien autres associatifs. Un débat où la liberté de parole est toujours totale, nous y tenons.

Le lendemain, le vendredi 29 mars, un article très intéressant sur notre A.G. est paru dans Le Progrès.



Carton rouge à Bernard RIVALTA

Notre Bureau, réuni le jeudi 13 juin dernier, a décidé à l'unanimité d'attribuer un « carton rouge » à Bernard RIVALTA, président du SYTRAL, et ce pour deux raisons majeures.

Tout d'abord, notre pratique des opérations d'aménagement public ayant un effet sur la voirie et les déplacements des piétons ainsi que des usagers des transports en commun, personnes handicapées comprises, nous amène à constater de très nettes différences dans la concertation publique par les différents maîtres d'ouvrage.

Les meilleurs résultats sont constatés en direction des personnes handicapées à travers la Commission Communale d'Accessibilité de Lyon et la Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Lyon. A l'intérieur de groupes de travail autour de chaque projet, les personnes intéressées reçoivent une présentation détaillée des projets, une écoute de leurs suggestions et remarques ainsi qu'un suivi des travaux (voir page 7). D'autre part, de manière générale, la concertation publique établie par le Grand Lyon sur les grandes opérations est satisfaisante et permet l'expression en temps utile des personnes qui s'intéressent à ces projets, ainsi que quelques améliorations – certes non fondamentales mais tout de même réelles – du projet pendant sa gestation.

Mais cela n'est plus du tout le cas lorsque le SYTRAL est le maître d'ouvrage. Cet organisme, sûr de sa supériorité, ne rentre dans les procédures que pour faire le strict minimum qui est requis par la loi. De manière très courante, toutes les propositions qui peuvent être faites par les participants sont vouées d'avance à ne pas être prises en compte : il n'en sortira jamais rien !! Un exemple récent est fourni par le projet de création de deux couloirs pour le trolley C3. D'abord, le dossier de concertation était très succinct et ne décrivait pas les principales options envisageables, croquis à l'appui. Ensuite, il n'y a eu qu'une seule réunion publique à Villeurbanne, soit le mardi 14 mai, et encore a-t-elle été écourtée à l'initiative de Bernard RIVALTA qui la présidait ! Enfin, il n'y a pas eu une seule réunion dans les 3e et 6e arrondissements de Lyon, bien que sur le parcours de la ligne C3 !!

Mais tout organisme n'est jamais une entité symbolique ou irréaliste à elle toute seule. Elle est en fait toujours à l'image de son personnel et en premier lieu de ses dirigeants. C'est pourquoi ce « carton rouge » est aussi attribué à Bernard RIVALTA pour son comportement totalement inadmissible, voire scandaleux, et ce depuis des années et des années. Lors de toute réunion publique, chaque personne présente ne peut que constater que le Président du SYTRAL fait un vrai « show » où il se met en avant et qui se caractérise par deux attitudes : une réelle arrogance, pour ne pas dire suffisance, mais aussi un total mépris envers les participants.

Aussi, nous demandons solennellement ceci : quand le SYTRAL fera-t-il de la concertation sur ses projets du même niveau que celui qui est pratiqué par le Grand Lyon ou la Ville de Lyon ? Quand son Président adoptera-t-il une attitude réellement citoyenne, réellement démocratique, réellement respectueuse envers les participants aux réunions publiques ?

Il n'est pas inutile de rêver quelque peu...

Notre Association est remerciée

Dans le bulletin d'activités N°32, en page 1, nous vous disions que pour honorer la mémoire de Yvette BRAVANT, nous avons pris la décision de faire un don de 150 € à une association agissant contre les maltraitements, et ce selon le vœu de son fils Christian.

Nous avons donc versé cette somme à l'association « L'enfant bleu – Enfance maltraitée » située rue Songieu à Villeurbanne (enfantbleu@free.fr)

Son président Jean-Michel ABOU nous a chaleureusement remerciés et nous a fait d'autre part savoir les 4 types d'actions que mène cette Association :

- une aide juridique (250 dossiers défendus par 4 avocats)
- un soutien psychologique (près de 10 000 thérapies réalisées par des psychologues)
- une prévention par des interventions dans les écoles.
- une formation de futurs professionnels de l'enfance.

Souhaitons tous à cette Association de continuer avec succès ce juste et légitime combat.

Deux propositions à trois ministres

Notre président Yves GASCOIN a écrit le 7 avril dernier à Delphine BATHO [ex-ministre de l'Ecologie], Manuel VALLS [ministre de l'Intérieur], Marie-Arlette CARLOTTI [ministre chargée des Personnes handicapées] pour exprimer deux propositions de notre Association.

Tout d'abord, nous avons rappelé notre participation active de 2006 à 2010 à la réforme du Code la Route en ville, dit « Code de la Rue » et nous nous sommes réjouis des avancées très positives qui en ont découlé, en particulier sur les conditions de traversée des piétons sur la chaussée, désormais bénéficiaires d'une vraie priorité. Toutefois, notre Président a exprimé un regret très vif que la définition du trottoir, validée à l'époque pour être incorporée au Code la Route (article R110-2), se soit perdue dans les méandres de l'instruction interministérielle. Et donc d'un trottoir qui n'est toujours pas défini !

Puis, nous avons proposé un changement dans la désignation du passage-piétons. En effet, ce terme précis n'existe pas car il est remplacé par « passage prévu à l'intention des piétons » (article R414-5) ou bien « passage prévu à leur intention » lorsque le mot piéton figure antérieurement. Yves GASCOIN suggère donc dans sa lettre de remplacer, partout dans le Code, cette périphrase par le mot « passage-piéton ». Pour la simple raison que ce mot est plus concis, plus moderne, parfaitement neutre mais surtout plus conforme à l'usage qui s'est établi depuis longtemps.

Le Chef de Cabinet de Manuel VALLS a répondu à notre président en disant que le Ministre l'avait chargé de transmettre les deux propositions au Préfet délégué à la sécurité et à la circulation routières.

Augmentation du prix du P.V. de 2e catégorie : la douche froide !

Voilà plusieurs années que nous souhaitons une augmentation substantielle du montant du P.V. de 2e catégorie, montant qui n'a pas changé depuis 1989 : 35 euros seulement !

Nous nous étions réjouis de l'augmentation du montant du P.V. de 1ère catégorie de 11 à 17 euros (bulletin d'activités N°28, page 1), pensant par là-même que l'augmentation du P.V. de 2e catégorie suivrait.

Après avoir entrepris une démarche nationale (bulletin d'activités N°31, page 4) nous vous disions en page 5 du bulletin d'activités N°32 que des actes assez encourageants étaient perceptibles quant à l'augmentation ô combien nécessaire et légitime du P.V. de 2e catégorie :

- la concertation de ce dossier entre trois ministères concernés.
- le soutien d'Elus Lyonnais quant à cette demande [Adjointe au Maire de Lyon et au Premier adjoint au Maire du 6e] ainsi et surtout que celui du député du Rhône Jean-Louis TOURAINE.



Or, suite à la question écrite de la députée du Val-de-Marne Laurence ABEILLE (question publiée dans le JO du 2/10/2012, page 5348) soutenant totalement notre demande, la réponse du Gouvernement (publiée dans le JO du 15/01/2013, page 585) apparaît comme un véritable désaveu pour nous et même une vraie « douche froide ».

Les arguments avancés sont les suivants :

- les contraventions de 2e catégorie peuvent aussi faire l'objet d'une mise en fourrière, et d'ailleurs des instructions régulières sont données aux forces de l'ordre pour aller dans ce sens.

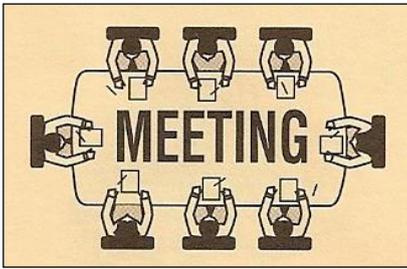
- en 2011, près de 2 millions de P.V. ont été dressés pour arrêt ou stationnement gênant (ce qui caractérise le P.V. de 2e catégorie) par les forces de Police et Gendarmerie nationales, représentant ainsi 32% et donc un tiers de toutes les contraventions délivrées.

- le déploiement du P.V. électronique sur tout le territoire permet de fiabiliser la procédure de constatation de ces infractions au Code de la Route.

Pour notre Association, tout ceci n'est que du baratin car cette réponse ne stipule pas combien de véhicules ont été mis en fourrière sur les 2 millions de P.V. de 2e catégorie attribués. Nous affirmons, et défions quiconque de prouver le contraire, que cette mise en fourrière ne concerne qu'une quantité infinitésimale de véhicules ayant eu ce type précis de P.V.

Mais il y a encore plus grave : ce refus montre une véritable trouille des Elus nationaux quant au fait d'augmenter le montant du P.V. de 2e catégorie. Ainsi qu'une vraie soumission de leur part avec en tête le Premier ministre face à certains médias – nationaux et locaux – dont le populisme et la démagogie ne sont plus à prouver. D'ailleurs, qui ne se rappelle pas, qu'en début d'année 2013, le Gouvernement avait envisagé d'augmenter de nouveau substantiellement le P.V. de 1ère catégorie, ce qui aurait eu pour conséquence mécanique de faire enfin augmenter le P.V. de 2e catégorie. De suite, le lobby automobile, le « vox populi » des cafés du commerce sont montés au créneau, aidés en cela par beaucoup de radios-journaux-téles qui ont donné la parole...aux automobilistes qui ont bien sûr déclaré haut et fort qu'ils « en avaient assez d'être des vaches à lait, des pompes à fric ». Or, si tous ces médias démagos étaient imprégnés d'une vraie déontologie journalistique, ils auraient simplement et consciencieusement développé deux arguments :

- ces P.V. ne concernent pas tous les automobilistes mais uniquement ceux qui ne respectent pas la Loi !
- ces P.V. sont nettement plus chers dans tous les pays frontaliers de la France ! Et même dans la très nette majorité des 28 pays de l'Union européenne.



Entretien en Mairie centrale avec Gérard COLLOMB

Le 17 mai dernier, notre président Yves GASCOIN et vice-président Pierre RAUZADA ont eu un entretien d'environ 50 minutes en Mairie centrale avec le maire de Lyon et président du Grand Lyon Gérard COLLOMB, entretien auquel assistait Didier DELORME, chef de Cabinet du Premier adjoint Jean-Louis TOURAINE.

Plusieurs sujets ont été abordés dans une ambiance très constructive, très respectueuse, dont voici le résumé pour chacun.

1/ La mise en place d'un Plan Piétons

Demande d'un Plan Piétons, sur le modèle du Plan Modes Doux, avec des mesures quantifiées et budgétées. Forte inquiétude de l'accidentologie des piétons à Lyon (ainsi qu'à Villeurbanne) qui ne baisse pas, contrairement à ce qui se passe dans le département du Rhône.

[Gérard COLLOMB s'engage à inscrire ce Plan Piétons dans son Plan de mandat pour les élections de 2014.]

2/ Circulation et stationnement des 2 roues sur les trottoirs

Verbalisation ridiculement faible : moins d'un P.V. par jour sur Lyon contre la circulation massive des vélos sur les trottoirs et donc demande d'une augmentation substantielle du nombre de P.V. mais aussi voir ce qui se passe à Strasbourg où la ville a obtenu une dérogation de l'Etat pour un P.V. à 40 € au lieu de 90 €.

Très forte déception quant à l'inaction de Marie-Odile FONDEUR sur notre demande d'une lettre-circulaire à envoyer à tous les Gérants des Etablissements de restauration rapide livrant par scooters, dont beaucoup roulent sur les trottoirs et autres espaces piétonniers.

Demande d'un véritable « Plan Bolliet » [ex-maire du 4e] pour implanter dans tous les arrondissements de Lyon de très nombreux espaces de stationnement sur chaussée pour les 2 roues motorisés.

Envisager dans le futur de faire payer le stationnement sur chaussée aux scooters et motos.

3/ Colonisation des trottoirs

Soit par du stationnement automobile autorisé sur le boulevard de la Croix-Rousse, cours Franklin Roosevelt, place Vendôme, etc.

Soit par un étalement excessif de certaines terrasses de cafés-restaurants.

4/ Zone 30 et Zones de rencontre

Zone 30 Perrache / Croix-Rousse mal perçue en tant que telle par manque d'information à l'intérieur de la zone, et donc un non-respect très fréquent de la vitesse maximum de 30 km/h.

Très grand retard de Lyon sur la création de Zones de rencontre, dont le statut est né il y a 5 ans, où la vitesse est limitée à 20 km/h avec des piétons et cyclistes prioritaires sur les autres modes de déplacement.

5/ Passerelle Cité internationale / Saint-Clair

Demande très forte de notre part de la création d'une nouvelle porte d'entrée pour un accès direct au parc de la Tête d'Or depuis la future passerelle, porte dont nous proposons qu'elle soit située entre la porte des Congrès et la porte du Musée d'Art contemporain.

6/ Partie nord de la rue de la République

Partie située entre les Cordeliers et l'Hôtel de Ville, une constatation évidente s'impose : c'est un véritable capharnaüm ! Plusieurs raisons à cela :

- trop de rues transversales ouvertes constamment à la circulation automobile.
- interdiction de circuler dans cette partie nord très peu respectée par les automobilistes.
- signalisation ni claire ni dissuasive.

[Gérard COLLOMB nous encourage à construire un projet exigeant et ambitieux.]

7/ Rue Ferrandière

Notre plus ancien combat : nous demandons avec force depuis de très très nombreuses années le bornage de la rue Ferrandière sur le modèle des autres rues de la partie centrale de la rue de la République afin que cette partie centrale soit réellement piétonne à partir de 11H30.

Mise au courant de notre part envers le Maire de Lyon du nouveau centre totalement et réellement piétonnier de la ville de Dijon, qui sera inauguré le lendemain de notre entretien.

8/ Aménagements de voirie dans le 2e arrondissement

Un autre très vieux combat : demandons avec force la fin de ces aménagements où les avancées et abaissés de trottoirs aux angles de rues ne sont pas protégés contre le stationnement abusif et constant par l'installation de mobiliers urbains.

Responsabilité de ces aménagements coûteux, inefficaces et même dangereux à imputer totalement à la Mairie du 2e et donc à son maire Denis BROLIQUIER ainsi qu'à son adjointe Jeanne D'ANGLEJAN. Il faut en finir avec cette « exception » d'aménagements qui ne concerne que cet arrondissement !!

En conclusion, nous avons été très bien accueillis, et nous avons constaté que notre Association était bien connue du Maire de Lyon, ainsi que la plupart des sujets que nous avons évoqués. Même si aucune réponse concrète ne nous a été fournie – ce qui est toujours le cas dans ce type d'entretien – nous avons noté que tous nos propos avaient été écoutés avec beaucoup d'attention par le Maire de Lyon.

Entretien en Mairie centrale : nos propositions pour les toilettes publiques

Le 29 janvier dernier, Pierre RAUZADA est allé présenter les propositions des Droits du piéton concernant les toilettes publiques sur la Ville de Lyon. Il a été reçu par Didier DELORME [chef de Cabinet de Jean-Louis TOURAINE] et par Régis FONLUPT [chef de Service de la Gestion Urbaine de Proximité].

Trois axes majeurs ont été développés par notre Vice-président :

1/ Un nombre très insuffisant de toilettes publiques sur l'ensemble des 9 arrondissements, même s'il semble qu'un « frémissement » ait lieu depuis quelque temps quant à l'augmentation de nombre de ces toilettes.

2/ La mise en place systématique d'une signalétique identique et réellement identifiable par tous, à travers l'adoption du logo international : Homme – Femme – Handicapé.

3/ La création d'un véritable balisage autour de chaque toilette publique, permettant à chacun de trouver assez rapidement des toilettes publiques gratuites dans la ville.



Pierre RAUZADA a appuyé ses propos sur son voyage d'été de 2012 en Grande-Bretagne en montrant des photos très précises sur ce sujet, photos prises à Bath, Liverpool et Cardiff.

Il a aussi montré des photos de toilettes lyonnaises qui révèlent de sérieux manques quant aux axes 2 et 3 développés par lui au nom de notre Association.

Ses interlocuteurs ont été réellement à l'écoute de notre Vice-président, trouvant les propositions plutôt intéressantes, mais ont de suite affirmé que les axes 2 et 3 ne pourraient être adoptés que sur l'échelle du Grand Lyon et non pas sur la Ville de Lyon uniquement.



Photo du haut : Bath, dans le centre piétonnier. Cette signalétique se voit de très loin et elle est facilement identifiable par son logo Homme – Femme – Handicapé – Enfant.

Photo ci-contre : non loin du centre piétonnier de Cardiff. Ce poteau indicateur est réellement stupéfiant pour nous Lyonnais et Grand-Lyonnais mais totalement normal dans la capitale du Pays de Galles. En effet, l'indicateur des toilettes publiques (le 4e indicateur) est inséré entre le château médiéval de Cardiff et le Musée national gallois !!

D'où l'importance donnée aux toilettes publiques en Grande-Bretagne.

Notre Vice-président a aussi envoyé son mémoire de six pages aux 9 Maires d'arrondissements de Lyon pour demander de soutenir nos propositions.

Malheureusement, seuls les Maires des 2e et 4e ont répondu favorablement ! Grand merci à eux.

8e Adt / Place Ambroise Courtois : enfin le bout du bout ?!

Il serait fastidieux d'énumérer tous les bulletins d'activités où le sujet de la place Ambroise Courtois a été traité : cela fait près de dix ans que notre Association et en particulier Jean CLERC [membre du Bureau] lutte pour la fin de l'invasion automobile sur l'une des plus belles places de Lyon. Invasion qui n'a d'ailleurs jamais été contestée lors des multiples réunions publiques où il en a été question.

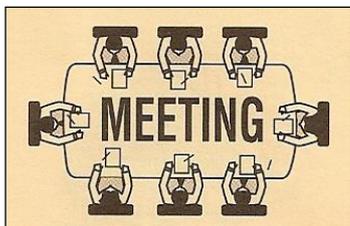
Suite à toutes les propositions que nous avons faites et qui ont été systématiquement rejetées par la Mairie du 8e et / ou par le Grand Lyon, il semblerait que les Elus et Techniciens soient enfin sortis de leur léthargie, ou pire encore de leur laisser-faire, pour trouver une vraie solution afin de rendre cette place piétonne...aux piétons !

En effet, l'adjoint au Maire Patrick ODIARD nous a fait savoir que la Mairie du 8e avait validé ce qui suit lors de la réunion de voirie de février dernier :

- pour bloquer l'intrusion automobile du côté de l'Institut Lumière, face à la rue du Premier film, des barrières fixes seront installées jusqu'au passage-piétons protégé par les deux bornes-granit, de façon à interdire définitivement tout passage de véhicules de ce côté de la place.

- une seule chaîne sera conservée pour permettre l'accès aux forains sur la place mais cet accès est plus confidentiel puisqu'il est situé dans la contre-allée.

Espérons que ce combat de près de dix années – pour simplement supprimer un accès à une place par l'installation de quelques barrières ! – se concrétisera réellement et rapidement.



Entretien au Grand Lyon avec Gilles VESCO

Dans le bulletin d'activités N°32 (page 7), nous vous disions qu'une visite de terrain avait eu lieu avec 4 Associations « amies » pour élaborer une action commune ayant pour but d'en finir avec tous les dysfonctionnements constatés dans la piste cyclable bi-directionnelle des quais de Bondy et Pierre Scize située dans les 5e et 9e arrondissements de Lyon, piste cyclable créée en 2005.

Suite à cette visite de terrain, un mémoire de 13 pages a été élaboré et signé par six Associations : La Ville à Vélo, FFCT 69, Lyon-Vélo, Rue de l'Avenir, Bourgneuf / Saint-Vincent et Les Droits du piéton.

Puis, deux délégués des six Associations ont été désignés pour aller présenter ce mémoire au Grand Lyon. L'entretien a eu lieu le 20 février : étaient présents Gilles VESCO [vice-président en charge des Nouvelles mobilités urbaines], Kéroum SLIMANI [Modes Doux], Laurence PICADO et Pierre RAUZADA pour les six Associations.

Après avoir dressé un bilan globalement positif de cette piste cyclable, les deux délégués ont développé les réels dysfonctionnements et montré un très grand nombre de photos pour argumenter leurs propositions :

- des potelets installés dans la piste cyclable absolument indispensables pour dissuader le stationnement automobile mais dangereux pour les cyclistes alors qu'on pourrait installer des matériels plus sécurisants.
- de très nombreux autres potelets installés dans la piste cyclable mais totalement inutiles alors qu'ils devraient être installés à d'autres endroits, notamment entre les coupures de la bordure séparatrice.
- des ouvertures de la bordure inutiles et trop nombreuses où les voitures se garent en toute impunité.
- des parties de bordures biseautées inutiles mais permettant à certaines voitures de franchir plus facilement la bordure séparatrice de la piste cyclable du couloir de bus.
- des espaces de mixité cyclistes – piétons dangereux pour les plus fragiles que sont les piétons.

Après avoir très attentivement écouté les deux représentants et les avoir même félicités pour le travail accompli, Gilles VESCO s'est engagé personnellement à participer à une grande visite de terrain où seraient aussi présents des personnels de la Voirie du Grand Lyon.

Cette visite a eu lieu le 3 juin dernier et nous vous en reparlerons précisément dans notre prochain bulletin.

Rillieux-la-Pape : nos actions contre des trottoirs absolument inadmissibles !



Côté pair de la route de Strasbourg à Rillieux-la-Pape, entre l'avenue Victor Hugo et la place de Verdun, il existe un trottoir absolument indigne d'être appelé « trottoir » car les piétons ont moins de 70 cm de large pour marcher et même encore moins quand il y a un poteau électrique, un feu tricolore, un panneau indicateur de directions, une bouche-incendie, etc.

De plus, même quand ces matériels n'existent pas à certains endroits, il est impossible pour deux piétons de se croiser sans que l'un ne soit obligé de marcher sur la chaussée. Bien sûr, les Personnes à Mobilité Réduite qui sont en fauteuil ou une maman avec poussette sont totalement interdites de « trottoir ».

Les deux photos ci-contre montrent cette situation vraiment inadmissible.



Sollicité par Henri LASSERRE, un de nos adhérents habitant Rillieux, notre président Yves GASCOIN a décidé de prendre ce combat à « bras-le-corps ». Plusieurs actions ont été menées par lui :

- la rédaction d'un document diffusé aux Elus et aux Services demandant l'élargissement de ce « trottoir », ainsi que celui d'en face qui est à peine meilleur, et ce par la réduction de la chaussée avec possibilité de mettre cette section de voie en sens unique.
- la rencontre avec notre adhérent du maire Renaud GAUQUELIN le 22 mai dernier, où celui-ci s'est engagé à intervenir auprès du Conseil général du Rhône qui est gestionnaire de cette voie.
- un rassemblement protestataire mais très pacifique le 24 mai d'une dizaine de personnes composée d'habitants, et de notre Association représentée par notre Président, Henri LASSERRE, Jean CLERC, Pierre RAUZADA.

De plus, le 23 mai, un article assez important sur ce sujet est paru dans Le Progrès.

Yves GASCOIN a...

1/ Entretien avec Gérard COLLOMB en Mairie centrale de Lyon pour évoquer un très grand nombre de sujets (page 4).

2/ Plusieurs réunions :

- en Mairie du 2e avec Pierre RAUZADA pour la requalification prochaine de la rue Victor Hugo.
- avec Jean CLERC pour la modification du terminus du bus C13 place d'Arsonval, dans les 3e et 8e Adts, qui est nécessaire par le prochain passage du mode bus au mode trolley.
- avec Pascal MERLIN [membre du Bureau] sur le projet de signalétique-piétons vers les parcs et jardins dans la ville de Villeurbanne. Les déplacements seront caractérisés par l'affichage du temps de marche, comme nous le préconisons, de préférence aux distances qui est une donnée moins claire pour les piétons (« ruban vert » attribué à Liverpool dans le bulletin d'activités N° 31).
- sur la concertation de divers projets d'aménagement comme la place des Tapis dans le 4e et la place Mazagran dans le 3e, et ce dans le cadre de groupes de travail de la Commission Communale d'Accessibilité de Lyon sur la Voirie.



3/ Lettre à trois Ministres pour demander une définition du trottoir dans le Code de la Route, et l'adoption du terme de « passage-piéton » (voir page 3).

4/ Demande de la pose de potelets et barrières du 95 au 99 rue de Bonnel dans le 3e, devant la Tour Suisse, et ce pour empêcher le stationnement récurrent sur le trottoir.

A obtenu satisfaction.

5/ Demande de la pose de potelets au droit de diverses entrées charretières devant le 60 avenue Rockefeller dans le 8e, et ce pour empêcher le stationnement constant sur le trottoir.

A obtenu satisfaction.

6/ Demande de la modification du réglage des feux à l'intersection de la rue Flandin / avenue Lacassagne dans le 3e, où les piétons sont en

grave danger car le vert est donné simultanément aux voitures et aux piétons sur une même traversée !

A obtenu satisfaction.

7/ Renouvellement d'une demande faite en 2009 à la Mairie du 9e pour faire déplacer la station Vélo'v qui obstrue réellement le trottoir rue du Bourbonnais / avenue Joannès Masset.

Toujours aucune réponse de la Mairie du 9e !

8/ Demande que soient améliorées les conditions inconfortables, voire dangereuses, dans lesquelles les piétons circulent sur le cours Lafayette / rue Garibaldi dans le 3e, en raison des travaux en cours.

A obtenu satisfaction.

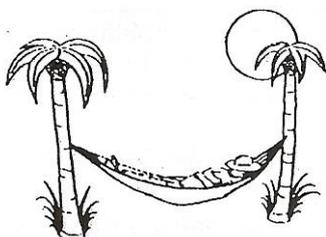
9/ En liaison avec des Associations de non-voyants et de personnes en fauteuil roulant, demande de modifier le quai du futur tram T4 à la station gare Part-Dieu, pour en faciliter l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite.

Les travaux se feront prochainement.

Dans le prochain bulletin d'activités...

En effet, comme notre Association déborde d'énergie ainsi que de propositions très concrètes, nous n'avons pas ici la place de développer certains sujets qui seront donc traités dans le bulletin d'activités N°34 :

- nos propositions sur la modernisation du trolley C3.
- nos propositions sur la requalification de la rue Victor Hugo dans le 2e.
- l'interview de notre Association par la Jeune Chambre Economique de Lyon quant à la place des Terreaux.
- la concertation sur la zone de rencontre place Sathonay dans le 1er.
- les matériels de voirie à installer dans le bas des Pentès dans le 1er.
- les deux avancées pour la sécurité et le confort des piétons acceptées par le Grand Lyon.
- la visite de terrain du 3 juin pour améliorer la piste cyclable dans les 5e et 9e Adts.
- les réponses quant à nos propositions sur les aménagements des rives de Saône, quai Saint-Vincent dans le 1er.



Le 9 juillet 2013

Pour le Bureau des Droits du piéton : Pierre RAUZADA

Notre Association souhaite très sincèrement de splendides vacances estivales à tous nos Adhérents ainsi qu'à tous les autres lecteurs de ce bulletin d'activités N°33.